

## Bulletin d'inscription

Nom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Date(s) de naissance:

Monsieur : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Madame : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Personnes à avertir en cas d'urgence :

Nom \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

**Hôtel :**

Désire une chambre individuelle oui / non <sup>(1)</sup>

Accepte de partager ma chambre avec :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Lieu de départ : \_\_\_\_\_

**Acompte par personne : 200€**

Chèque à l'ordre de "Pèlerinages Diocésains A.D.R."

(1) Rayer la mention inutile



## Pèlerinages 2016

Pontmain	17 janvier
Sur les pas de St Martin de Tours	03 au 5 juin
Nevers - La Salette - Ars	17 au 23 juin
Terre Sainte	05 au 15 juillet
Ste Anne d'Auray	26 juillet
La Peinière	11 septembre
Quebec	20 au 28 septembre
Assise	29 septembre au 03 ou 04 octobre
Lisieux	02 octobre
St Jacques de Compos- telle - Fatima - Avila	10 au 15 octobre



## Inscription et Renseignements

Pèlerinages Diocésains

1 rue du Père Lebreton

35000 RENNES

Téléphone : 02 99 14 44 57

Messagerie : peles.dioc35@wanadoo.fr

## LOURDES

### 2016

Année de la Miséricorde



« Miséricordieux  
comme le Père »

(Luc 6, 36)

**Du 3 au 9 avril 2016**

Avec l'Hospitalité Diocésaine,  
les personnes malades, âgées ou à  
mobilité réduite et les jeunes.

**PÈLERINAGES DIOCESAINS**

**DIOCESE**  
RENNES - DOL - ST MALO

## RENSEIGNEMENTS

## INSCRIPTIONS

### et informations sur le choix de l'hôtel

✉ **Au presbytère des paroisses** ou chez un laïc en lien avec le responsable de la paroisse.

✉ **Au bureau des Pèlerinages Diocésains:**

1 rue du Père Lebreton

35000 RENNES

Tel: 02 99 14 44 57

Mail: peles.dioc35@wanadoo.fr

Permanence du lundi au vendredi de 9h à 12h

Bus à proximité : ligne 31 arrêt Maison Diocésaine

### N.B.

1- Pour toute correspondance demandant réponse, merci de joindre un timbre au tarif lettre en vigueur.

2- Pour toute prise en charge spécifique, problème particulier, difficultés financières...) prendre contact avec le Directeur Diocésain des Pèlerinages.

**Les inscriptions de dernière heure sont toujours un casse-tête pour les organisateurs qui doivent prendre des décisions avec la SNCF, les autocaristes et les hôtels/restaurants.**

Registre des opérateurs de voyages N° IM035110008

Garant : LCL—le Crédit Lyonnais—18 rue de la république—69002 LYON

Assureur : AXA France IARD—26 rue Diderot—75009 PARIS

## PRIX FORFAITAIRES

Train et Autocar  
Transport et Hébergement  
En pension complète

Hôtel ***	580 €
Supplément chambre individuelle	150 €

6 pensions complètes, depuis le dîner du jour d'arrivée jusqu'au panier repas du retour.

Les chambres sont des chambres « couple » ou à 2 lits. Possibilités de chambres à 3 lits et de chambre individuelle (avec supplément).

## PRIX FORFAITAIRES

Pour les personnes malades, âgées ou à mobilité réduite prises en charge par l'hospitalité.

(Après agrément du médecin)

### Transport + Hébergement

		Enfant
Accueil St Frai	462 €	428 €
Hôtel ***	512 €	450 €
Supplément chambre individuelle	132 €	

***En conscience et justice, le malade verse ce qu'il peut.  
Nous comptons sur la générosité des bienfaiteurs.***

### DANS CES PRIX FORFAITAIRES SONT COMPRIS :

- Voyage en train et en car
- Assurances
- Taxe de 4 € pour le renouvellement des centres d'accueil des malades à Lourdes
- Taxe de sonorisation
- Participation aux frais de pèlerinage et œuvres diocésaines
- Séjour en hôtel comme indiqué ci-contre
- Les transferts de la gare à l'hôtel

### NE SONT PAS COMPRIS :

- Les pourboires éventuels

### RÈGLEMENT :

**A l'inscription il est demandé un acompte par personne de : 200 €**

*Chèque à l'ordre de "Pèlerinages Diocésains A.D.R."*

### CONCERNANT LES PÈLERINAGES À LOURDES :

#### Transport seul :

- Acompte + 50 € de frais de dossier

#### Hébergement seul :

- Tarifs différents selon hôtel + 50 € de frais de dossier

Le solde est à régler au Pèlerinages Diocésains au moment de la remise du dossier par :

- chèque bancaire ou postal à l'ordre de :  
**"Pèlerinages Diocésains A.D.R."**

- espèces

### DESISTEMENT

Toute annulation doit être notifiée par lettre. Pour celle intervenant moins de 30 jours avant le départ du pèlerinage, la place étant réservée, le montant de l'acompte sera retenu. Il est toujours possible de se choisir un(e) remplaçant(e).